

COMMUNE DE FLEYS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 28 Octobre 2021
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Convocation et affichage : 14 Octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Charly NICOLLE, Vincent COUPEROT, Jérémy VENON, Xavier COLLON, Julien COLLON,

Etaient absents excusés : Oliver BOVE

Stevens DAVID

Nicolas LAROCHE

Jany AUCLERCQ donnant pouvoir à Charly NICOLLE

Christian SANSEIGNE donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE

Secrétaire de séance : Xavier COLLON

- Approbation du conseil municipal du 8 Septembre 2021
- Organisation du 11 Novembre
- Repas des anciens
- Etude devis Mansanti pour voirie
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour la CLECT pour la révision des attributions de compensation des communes ainsi que les travaux de rénovation globale LED intelligentes 2022. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2021

Le maire informe le conseil que la cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11 heures. Il indique les mesures spécifiques pour garantir la sécurité sanitaire des participants et les modalités de la cérémonie à savoir que les cérémonies officielles ne font pas partie des activités soumises au pass sanitaire conformément à l'article 47-1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} Juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire. En revanche, si elles sont suivies ou accompagnées d'un buffet ou cocktail, l'application du pass sanitaire s'impose pour cette seule séquence.

Délibération n° 15_28 10 2021 - Colis de fin d'année ou repas des anciens 2021

Visée par la Sous-préfecture le :

Le maire demande aux élus de faire le choix entre un panier garni d'épicerie fine ou comme il y a 2 ans un repas de Noël organisé dans un restaurant.

Le conseil municipal **ADOpte** la proposition du restaurant le mercredi 15 Décembre 2021 et pour les personnes en maison de retraite un panier gourmand de fin d'année.

La valeur sera identique aux années précédentes à savoir 35 € pour les personnes à partir de 70 ans.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 16_28 10 2021 - Travaux de réfection de voirie 2022

Visée par la Sous-préfecture le :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal 3 devis de la Société MANSANTI :

- Réfection de voirie 2022 (route de Collan, Route de Rameaux, Chemin des Caves) pour un montant de 63.927.80 € HT (76.713.36 € TTC)
- Réfection de voirie 2022 (chemin de Serre, Rue des Ardillats, Chemin des Caves, Rue de la Fontaine) pour un montant de 9.397 € HT (11.276.40 € TTC)
- Réfection des impasses 2022 (impasse de la Contrée, rue de la Grande Chaume) pour un montant de 12.947.50 € HT (15.537 € TTC)

Le Conseil Municipal **ACCEPTe** en partie les devis pour

- | | |
|---------------------|------------|
| - Chemin de Serre | 3.396 € HT |
| - Rue des Ardillats | 619 € HT |
| - Chemin des Caves | 606 € HT |
| - Rue de Grillot | 1.296 € HT |

Soit 7.100.40 € TTC

MANDATE le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour les autres rues mentionnées dans les devis, celles-ci seront pris en compte après les travaux d'assainissement afin d'éviter de les refaire une seconde fois (passage des engins). Prévoir également le rebouchage des nids de poule.

Délibération n° 17 _28 10 2021 - CLECT – Révision des attributions de compensation des communes

Visée par la Sous-préfecture le :

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

Considérant que la CLECT réunie le 4 octobre 2021 a validé une révision des montants d'attributions de compensation de la commune de Deux Rivières,

Considérant que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité qualifiée, et des conseils municipaux des communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, annexé à la présente délibération ;
- **RAPPELLE** que le montant de l'attribution de la commune de FLEYS est de **18.492 €** et reste inchangé et versé chaque année selon le calendrier ci-joint ;
 - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Délibération n° 18 _28 10 2021 : Travaux de rénovation globale LED intelligentes - Dossier n° 20S8075EP – Participation financière de la commune

Visée par la Sous-préfecture le :

Le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'éclairage public «RENOVATION GLOBALE LED INTELLIGENTES» à réaliser en 2022, dont le coût estimatif global s'élève à 84 744.45 € TTC

Vu les délibérations du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne N° 86-2020, 18-2021, et 70/2021,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement,

VERSERA sa participation au SDEY selon les modalités de financement décrites dans la convention N°20S8075EP en annexe de la présente délibération.

S'ENGAGE pour les travaux supérieurs à 15 000€, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2022 – article 2041582 pour les travaux d'investissement.

Questions diverses

- Opération de vente de bacs dédiés aux ordures ménagères : La commune est sollicitée pour contribuer à aider la Communauté de Communes concernant l'opération de vente de bacs dédiés aux ordures ménagères et pour distribuer des formulaires de pré-commande auprès de nos administrés qui n'ont pas leur poubelle aux normes. Il est précisé que les anciennes poubelles ne seront plus ramassées. Il sera également collecté des informations pour savoir si les concitoyens sont intéressés par un compostage collectif.
- Informations sur l'enquête publique de SAS Eoliennes des Pivoines (H2Air SAS – Parc Eolien sur le territoire de la commune de VEZANNES) : Le maire annonce l'ouverture d'une enquête et qu'un avis a été publié et affiché par l'arrêté préfectoral du 1^{er} Octobre au 23 Novembre 2021.
- Suggestion d'une administrée pour une mise en place d'une boîte à livres sur la commune. Le conseil municipal n'est pas contre mais préfère pour l'instant se concentrer sur la Saint-Vincent.
- Etat d'avancement de l'implantation de l'antenne : Les tranchées sont quasiment rebouchées mais prévoir encore un mois entre les différents services qui doivent intervenir.
- Réunion avec le département : Réalisation des travaux pour la déviation des travaux 2022 et le département se chargera du fléchage pour la Saint-Vincent. Le Comité de Saint Vincent procédera à l'enlèvement du balisage le dimanche soir.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 19 H 30

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 15_28 10 2021 - Colis de fin d'année ou repas des anciens 2021

Délibération n° 16 _28 10 2021 - Travaux de réfection de voirie 2022

Délibération n° 17 _28 10 2021 - CLECT – Révision des attributions de compensation des communes

Délibération n° 18 _28 10 2021 : Travaux de rénovation globale LED intelligentes - Dossier n° 20S8075EP – Participation financière de la commune

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Julien	COLLON		
Olivier	BOVE	Absent	
Jany	AUCLERCQ	Pouvoir donné à Xavier COLLON	
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE	Absent	
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE	Pouvoir donné à Stéphane AUFRERE	
Stevens	DAVID	Absent	
Jérémy	VENON		